

## Cher syndicat CFE-CGC,

A la vue des dernières NAO, je m'interroge grandement sur votre volonté réelle de défendre les intérêts des salariés :

### 1) Fermetures Collectives

Même si vous avez exprimé votre désaccord avec les dates de fermetures collectives initialement proposées par la direction, vous étiez quand même décidés à signer un recul des droits des salariés !!

Extrait du mail CFE-CGC du 10 février :

« Cela nous ramène donc à **15 jours de fermetures collectives**, comme il est d'usage à TUS. Le fait que deux semaines soient bloquées sur juillet – août est un **petit recul**, mais contrairement aux années précédentes, ces semaines seront plus centrées entre les deux mois, répondant ainsi mieux aux attentes des juilletistes, comme des aoutiens.

Voilà, nous pensons que sauf bouleversement, **il est temps de conclure là-dessus ces NAO**, qui n'en restent pas moins décevantes, comme nous l'avons déjà exprimé. »

### 2) Primes

Il en est de même pour la prime : certes vous aviez exprimé votre souhait de voir une prime accordée aux salariés pour les très bons résultats de TUS depuis plusieurs années, mais étiez **prêts encore une fois à conclure les NAO sans avoir obtenu satisfaction**.

### 3) PVSO

Chez TUS, comme tout le monde le sait, il n'y a pas de PVSO pour les positions 2 et moins. Effectivement les négociations avec la direction ont échoué à ce sujet l'année dernière car la CFDT et la CGT n'ont pas voulu signer. Quelle aubaine pour vous ! Vous espérez faire fructifier ce ressentiment à votre avantage.

Mais faire croire qu'il y a un manque à gagner est de la pure démagogie. Outre le fait que la PVSO soit accompagnée d'un **recul des droits des salariés** (quel est l'intérêt du forfait jour pour un salarié ???), si une PVSO est octroyée, rien ne nous assure que les augmentations annuelles ne seront pas diminuées, ni que notre P+I ne sera pas « bizarrement » plus faible que les années précédentes. **Le gain réel de pouvoir d'achat n'est en aucun cas une certitude !**

D'ailleurs **votre** représentation nationale ne s'y est pas trompée : Mr José Calzado, représentation de la **CFE-CGC** auprès du groupe Thales a signé 6 novembre 2013 une lettre intersyndicale précisant :

***« fin de la précarisation des salaires par l'intégration des parts variables dans le salaire de base »***

Cher syndicat CFE-CGC, je serais heureux que vous m'expliquiez le sens qu'à pour vous l'expression « défense des salariés »

M.B.